



La Pierre Fertile®

LPF 36

LAIT DE CHAUX POUR BADIGEON

- Microporosité optimale.
- Ininflammable.
- Très bonne tenue aux salissures et à la pollution.
- Intègre le système « tout minéral ».
- Conforme au 3.1.3 du FD T30-808.



IDENTIFICATION DU PRODUIT

► DÉFINITION

Formulée à base de chaux aérienne (classée CL90), la **LPF 36** est un lait de chaux pour la réalisation de peintures ou de badigeons en tant que finition des systèmes « tout minéral » de La Pierre Fertile.

► APTITUDE A L'USAGE

Fonction générale : produit de construction ne relevant d'aucune norme ou spécification technique harmonisée.

Fonctions particulières par référence aux normes et/ou spécifications applicables ou à paraître :

- Protection et décoration du béton ou de la maçonnerie.
- Apporte une légère texture et une couleur moirée au support.

► CARACTERISATION SELON NF T 36-005

Famille I - 1c

► CARACTÉRISTIQUES

- **Présentation en pot :** produit épais.
- **Masse volumique :** $1,50 \pm 0,05 \text{ kg/dm}^3$.
- **Extrait sec en poids :** 62 % (taux de matière organique < 5% en sec).
- **Extrait sec en volume calculé :** 40 %
- **Absorption d'eau :** W1
- **Perméabilité à la vapeur d'eau :** $\mu \leq 35$
- **pH :** 13
- **Point d'éclair :** Néant.
- **E₃V₂W₁A₀**

► CONDITIONNEMENTS ET MISE A LA TEINTE

Fût de 15 kg, 5 kg et 1 kg.

Livré en blanc et teintes du nuancier LPF « CHAUX & SILICATES ». Les teintes sont réalisables à la machine à teinter. Pour certaines teintes avec Y < 35 %, la technologie COLOR RSC permet de respecter les exigences du NF DTU 59.1 (nous consulter).

► DILUTION

Pour un usage en badigeon :	POUR 15 KG	POUR 5 KG
CHAULAGE	jusqu'à 1 L	jusqu'à 0,35 L
BADIGEON LOURD	de 1 à 3 L	de 0,3 à 1 L
BADIGEON LÉGER	de 3 à 5 L	de 1 à 1,6 L
EAU FORTE	de 5 à 7 L	de 1,6 à 2,3 L
PATINE	7 L et +	2,3 L et +

Pour un usage en peinture : dilution de 0 à 7 % en masse (soit maximum 1 L d'eau pour 15 kg de LPF 36).

► ASPECT DU FEUIL SEC

Mat,

Lisse ou brossé selon le mode d'application.

► CONTRÔLE QUALITÉ

Les caractéristiques indiquées correspondent à celles, pertinentes, visées par le fascicule normalisé FD T30-807 par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité certifié ISO 9001 (2015).

► CONSOMMATION

Variable selon support et dilution. En moyenne de 125 à 250 g/m² par couche pour un badigeon.

► TEMPS DE SÉCHAGE

Sec au toucher après 4 heures. Respecter 12 heures minimum entre 2 couches.

Carbonatation complète : après 28 jours.

RECOMMANDATIONS PRATIQUES

- Eviter le contact avec les yeux et la peau (port des EPI obligatoire).
- Protéger les vitrages et les menuiseries en aluminium brossé ou anodisé des projections de chaux
- S'applique sur support sec ; humidité <5% en masse. Absence de brouillard et de vent fort.
- Eviter l'exposition au soleil et aux fortes chaleurs pendant l'application. Ces précautions permettent d'éviter les séchages et carbonatations trop rapides, qui font blanchir la chaux (traces blanches, plus sensibles sur teintes foncées).
- Protéger l'ouvrage des ruissellements d'eau pendant les 3 jours suivant l'application.
- Lors du bâchage des ouvrages, utiliser des filets de protection ajourés.
- Ne pas appliquer sur surfaces horizontales ou inclinées exposées à la pluie.
- Ne pas appliquer pendant les périodes risquant le gel / dégel, par temps humide (y compris la nuit).
- En cas de reprises partielles d'enduit, attendre que les reprises atteignent le même taux de siccité que le reste de la façade avant de chauler, afin d'éviter toute coloration anarchique de la chaux,
- Plus la teinte de la chaux est vive, plus les précautions ci-dessus sont importantes (cf. teintes Nuancier LPF « CHAUX & SILICATES »).

A l'application, la chaux ne présente pas sa couleur finale. Après séchage, la teinte s'atténue fortement ; elle est définitive et couvre parfaitement le support. Réaliser une surface de référence.

- Eviter les gradients de température trop importants dans les pièces de grande hauteur sous plafond : un séchage différentiel peut influencer sur le rendu.

LPF 36

LAIT DE CHAUX POUR BADIGEON

MISE EN ŒUVRE

► TRAVAUX

Travaux neufs ou de rénovation.

► EMPLACEMENT

A l'extérieur ou à l'intérieur.

► DESTINATION

Ravalement de façades (surfaces verticales). Murs intérieurs (pièces sèches).

► SUR SUPPORTS CONVENABLEMENT PRÉPARÉS

Conformément au NF DTU en vigueur ou autre document applicable.

En extérieur : pierre calcaire, brique, béton, maçonnerie enduite au mortier de liant hydraulique, de plâtre gros, ou de plâtre et chaux aérienne, nu ou recouvert d'un revêtement minéral en bon état ou sur **GARNICHAUX**, recouvert par **TALOCALCE**.

Ne pas appliquer par température inférieure à 8 °C ou supérieure à 30 °C, ni par humidité relative supérieure à 80 % ou par grand vent.

En intérieur : pierre calcaire, brique, béton, revêtement minéral en bon état ou revêtement organique recouvert par **IMPRIM PLUS**, enduits de peinture et produits dérivés du plâtre recouvert par **IMPRIM PLUS**.

Ne pas appliquer par température inférieure à 8 °C ou supérieure à 30 °C, ni par humidité relative supérieure à 70 %

Dans tous les cas, les fonds doivent être durs, cohésifs, propres sains, et secs.

► NETTOYAGE ET PRÉPARATION DES FONDS

- **En extérieur** :
- Lichens et moisissures : traitement avec un décontaminant sans rinçage
- Appliquer systématiquement **IMPRIM PLUS** sur support revêtu d'un revêtement organique, ou après décapage d'un tel revêtement.
- On appliquera **IMPRIM PLUS** sur les fonds décapés présentant des résidus de matière organique.

NOTE

Les résidus de peinture organique s'entendent comme des traces résiduelles de peinture après décapage et non pas comme des surfaces localisées qui n'ont pas été décapées par commodité telles que les corniches ou les modénatures. L'application sur supports organiques est proscrite en extérieur car elle remet en cause toutes les qualités naturelles du badigeon de chaux, et notamment sa perméabilité à la vapeur d'eau.

- **En intérieur** :
- Lessivage, rinçage à l'eau, brossage égrenage, grattage, ponçage, époussetage et rebouchage et enduisage si nécessaire.
- Appliquer systématiquement **IMPRIM PLUS** sur support revêtu d'un revêtement organique, ou après décapage d'un tel revêtement.
- Sur support neufs ou anciens bruts : appliquer **IMPRIM CHAUX** Cf. fiches techniques des produits.

► EMPLOI DU PRODUIT

Diluer à l'eau selon le tableau ci-dessus. Application à la brosse à chauler en 2 couches :

Lors de la dilution, malaxer impérativement la **LPF36** à l'aide d'un malaxeur (vitesse lente), pour assurer l'homogénéité de la préparation et de la teinte.

L'onctuosité de la chaux grasse en fait un produit ayant une très bonne applicabilité.

Simple à travailler à la brosse à chauler, l'application se fait de haut en bas sans interruption. Les mouvements sont aléatoires ou dits en « palmier ». Il est recommandé d'effectuer une progression des travaux en diagonale, par zones ou « nuages », afin d'obtenir un résultat harmonieux.

► MATÉRIEL

Exclusivement brosse à chauler et brosse plate.

► NETTOYAGE DU MATÉRIEL

A l'eau.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

► FICHE DE DONNÉE DE SÉCURITÉ

Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) avant usage et port des EPI obligatoires. FDS accessibles sur le site www.lapierrefertile.com et sur www.quickfds.com.

► COV

COV (directive 2004/42/CE et arrêté du 29 mai 2006) : Valeurs limites UE pour ce produit (cat : A/a) : 30 g/l. Ce produit contient moins de 1 g/L de COV.

► ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR



Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.

AUTRES INFORMATIONS

- **Référentiel d'emploi** : NF DTU 59.1 ou 26.1.
- **Supports spécifiques non mentionnés** : Nous consulter.
- **Entretien ou rénovation du revêtement** : selon NF DTU 59.1 ou NF DTU 26.1 avec le produit d'origine.
- **Recommandations relatives aux conditions de stockage après ouverture pour limiter la formation de résidus** : nettoyer le couvercle et les parois verticales de chaque emballage, le fermer hermétiquement et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
- **Traitement des déchets** : emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier (sauf impression en phase solvant).
- **Codification selon décision 2014/955/UE** : 08 01 12.

Conditions Générales d'Emploi « CGE » : Le produit décrit dans cette fiche est un produit de peinture (ou connexe). Les informations données sont le résultat d'essais et vérifications pour un emploi approprié dans le respect des règles de l'art : normes, règles professionnelles et documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent. Il appartient à l'acheteur d'apprécier ces caractéristiques pour l'emploi du produit, après avoir contrôlé que la présente fiche n'a pas été remplacée par une édition plus récente. Son emploi est possible par des non-professionnels conformément aux informations données sans nécessité de se reporter aux documents normatifs pouvant être cités. Les professionnels doivent s'y reporter ainsi qu'à nos conditions générales de vente et tout autre document qui les complète.